

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 24 juillet 2020**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

**Délibération n° : 24-2020**

**Objet : Marchés publics – récapitulatif des marchés 2019**

Réglementairement, chaque pouvoir adjudicateur doit établir la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste jointe au présent rapport récapitule les marchés conclus par le CCAS, soit en son nom propre, soit par le biais de la Centrale d'Achats Dijon Métropole à laquelle il est adhérent.

Elle est établie en distinguant les marchés de fournitures des marchés de prestations de service et des marchés de travaux. Chaque type de marché est réparti selon les tranches suivantes :

Marchés de fournitures et de services :

- marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT
- marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 220 999,99 € HT
- marchés supérieurs à 221 000 € HT ou sans montant minimum

Marchés de travaux :

- marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT
- marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 547 999,99 € HT
- marchés supérieurs à 5 548 000 € HT ou sans montant minimum.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la liste de l'ensemble des marchés publics conclus par le CCAS au cours de l'année 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.


Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

-----  
Pour le Président et par délégation,  
  
Antoine HOAREAU